



Ville de Diekirch

Collège échevinal
Affaires culturelles

Concerne : Perspectives du Centre d'Archivage et de Documentation Régional du Nord

D'emblée, nous souhaitons rendre hommage à Monsieur Aloyse DAVID, octogénaire d'une vitalité étonnante et collectionneur assidu de faits historiques de tout genre et de toute envergure, qui peut se prévaloir d'être le père spirituel du concept de « Centre d'Archivage et de Documentation Régional du Nord ». Il a su gagner à sa cause à la fois Monsieur Guy DOCKENDORF, de ses temps Directeur des Affaires culturelles au Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les autorités communales de la Ville de Diekirch, qui n'ont pas hésité, ni l'un, ni les autres, à s'investir dans ce projet qui nous tient à cœur et qui fait l'objet de la présente.

Avec le concours des Archives Nationales sous la direction de Madame Josée KIRPS, la Ville de Diekirch a donc initié en 2006 ce projet de mise en place d'un « Centre d'Archivage et de Documentation Régional du Nord ». Grâce à la mise en commun de ressources financières étatiques et communales, Monsieur Danny ELSÉN fut engagé par la Ville de Diekirch moyennant un contrat d'expert avec mission de « réaliser des travaux scientifiques, administratifs et techniques dans le cadre de la préfiguration d'un Centre d'Archivage et de Documentation Régional ».

Il devait s'appliquer tout particulièrement à rechercher des fonds nécessaires pour assurer la survie du projet au-delà des douze premiers mois cofinancés par la Ville Diekirch et à effectuer toutes démarches pour s'assurer le concours des Archives Nationales, du Ministère de la Culture et de toute autre administration pouvant intervenir dans la mise en place et le fonctionnement durable du projet. La recherche des localités appropriées en vue d'un entreposage/archivage provisoire des pièces à collecter ou déposer et la mise en application d'un procédé d'archivage électronique compatible avec les programmes d'archivage utilisés aux Archives Nationales faisaient partie de sa mission, à titre accessoire.

Au terme de la phase préparatoire et après avoir entendu les conclusions de l'expert¹, le Collège des Bourgmestres et Échevins de la Ville de Diekirch, estime que la mise en place d'un « Centre d'Archivage et de Documentation Régional du Nord » – ou CADR_N – dans le contexte du projet de développement régional de la Nordstad est sans nul doute utile et nécessaire, et ce à plusieurs titres.

A. PLAIDOYER POUR LE CADR_N

A.1. Aménagement du territoire :

Ce serait une erreur que de mésestimer le rayonnement d'un projet de déconcentration concentrée² comme celui consistant à mettre en place un Centre d'Archivage et de Documentation Régional du Nord. En témoignant de la volonté du pouvoir public de donner de l'importance au Centre de Développement et d'Attraction (CDA) du Nord, tel qu'il est prévu dans les versions successives du Programme Directeur d'Aménagement du Territoire³, la mise en place d'un CADR_N ferait sans nul doute figure de projet-phare.

A.2. Identification régionale :

Il n'est pas étonnant que la Nordstad soit en quête d'identité depuis que les collèges échevinaux des six communes membres de la Nordstad ont signé la charte inaugurale définitive⁴ à Diekirch le 24 avril 2006. La mise en place d'un Centre d'Archivage et de Documentation Régional du Nord sera un bienfait pour la communauté urbaine naissante de la Nordstad, puisqu'il contribuera à construire et à consolider l'identité collective, actuellement déficiente, de la Nordstad. Reconnaître, conserver et représenter les faits du passé de la région, c'est identifier son dénominateur commun, c'est instituer la mémoire régionale collective, c'est asseoir durablement l'identité régionale.

A.3. Apprentissage communautaire :

La Nordstad en devenir requiert une formulation précise des objectifs à atteindre à court, moyen et long terme. Le chemin à parcourir pour atteindre l'objectif visé n'est pas le même pour chacune des six communes de la Nordstad. Il y va de même de la vitesse de progression. Une feuille de route précisera pour chaque commune les réflexions et actions qui la conduiront vers l'objectif prédéfini. La communauté Nordstad apprendra à se construire au travers de la réalisation de multiples petits projets communautaires parmi lesquels nous comptons précisément le projet de mise en place d'un Centre d'Archivage et de Documentation Régional du Nord.

¹ Cfr : Danny Elsen, Centre de Documentation Nordstad, rapport du 18 novembre 2008

² Le Programme Directeur d'Aménagement du Territoire établi par la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme et adopté par le Gouvernement luxembourgeois le 27 mars 2003 déclare vouloir (Objectif Politique V ; page 103) « Promouvoir le polycentrisme et la déconcentration concentrée : ... grâce à l'appui d'une politique de décentralisation active, il sera nécessaire d'améliorer les infrastructures publiques comme privées, de même que le niveau et la diversité des services offerts dans les CDA ».

³ Le Programme Directeur d'Aménagement du Territoire établi par la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme et adopté par le Gouvernement luxembourgeois le 27 mars 2003 définit des Centres de Développement et d'Attraction (CDA, page 131) d'ordre supérieur (Ville de Luxembourg), d'ordre moyen (Ville d'Esch-sur-Alzette, bipôle Ettelbruck-Diekirch) et régionaux (Differdange, Dudelange, Remich, Grevenmacher, Steinfort, Junglinster, Mersch, Redange, Vianden, Wiltz, Clervaux) : « ... le territoire de la « Nordstad », centré sur le bipôle Ettelbruck-Diekirch, est défini en tant qu'espace à développer ... une importance stratégique fondamentale qu'il est impératif de valoriser et de renforcer ... »

⁴ Une première convention inaugurale avait été signée le 26 septembre 2005 par cinq communes-membres : Bettendorf, Diekirch, Erpeldange, Ettelbruck et Schieren. D'apparentes synergies structurelles et fonctionnelles entre les cinq communes signataires et la commune de Colmar-Berg, bien que faisant partie du district de Luxembourg, ont entraîné un élargissement de la famille des communes Nordstad, de sorte qu'une deuxième version inaugurale, cette fois-ci définitive, a été signée par six communes-membres le 24 avril 2006 à Diekirch.

Ce projet sera donc l'occasion pour les six communes composant la Nordstad de mettre à l'épreuve leur credo communautaire et de s'exercer à jouer en équipe.

A.4. Patrimoine menacé :

Le patrimoine historique et culturel de la région du Nord est menacé. Bien sûr, les temps où des convois de brocanteurs belges dévalisaient nos campagnes en décarcassant les fermes et fermettes de l'Oesling sont révolus. Mais, il n'est pas rare que même de nos jours des documents ou artefacts de valeur soient voués à la perte, inexorablement, soit par ignorance, soit par insouciance. D'une part, les héritiers sont souvent trop pressés de vider les armoires et d'occuper les lieux, corps et âmes, sans se soucier du patrimoine laissé par leurs prédécesseurs. D'autre part, les conditions d'entreposage inappropriées des archives administratives et communales témoignent de ce que nous n'avons pas la culture de l'archivage et de la conservation. Nous manquons de respect vis-à-vis des choses du passé. Trop souvent les employés et fonctionnaires communaux et les élus locaux n'ont ni les connaissances, ni le savoir-faire, ni le temps pour venir à bout de cette besogne titanesque consistant à identifier, répertorier, représenter et conserver des documents parfois de valeur inestimable, jetés aux oubliettes. Il faut un changement radical de mentalité et d'approche en face du patrimoine à conserver. La mise en place d'un Centre d'Archivage et de Documentation Régional du Nord nous y conduira.

B. MISSION DU CADR_N

Avant de décrire plus en détail la mission du CADR_N tel que nous l'imaginons, il nous paraît utile de définir sans équivoque possible ce qu'à nos yeux, le CADR_N ne sera pas :

- il ne sera pas en compétition ni en concurrence avec les Archives Nationales,
- il ne sera pas un atelier de conditionnement de documents ou artefacts et
- il ne sera pas un dépôt réel et définitif de précieux documents ou artefacts.

Pour décrire la mission du CADR_N nous reprenons la subdivision introduite par Danny ELSSEN dans son rapport du 18 novembre 2008⁵ que nous compléteront d'un excursus visionnaire : Nous évoquerons succinctement le carrefour virtuel, le mandat pédagogique, la documentation audiovisuelle et l'offre de service pour finir par entrevoir les champs d'action futurs.

B.1. Carrefour virtuel :

Le CADR_N établira un répertoire détaillé et des archives virtuelles de tous les documents et artefacts dont il peut avoir connaissance de quelque façon que ce soit. Idéalement, l'essence patrimoniale est centralisée, virtuellement déposée, mise à disposition et consultable alors que le support matériel en reste décentralisé. De par la constitution d'un carrefour virtuel des connaissances régionales accessible au grand public mettant en œuvre toute la panoplie des moyens de communication modernes, le CADR_N dépassera la mission des archives classiques et rien qu'à ce point de vue le projet de mise en place d'un Centre d'Archivage et de Documentation Régional du Nord tel que nous le concevons mériterait d'avoir statut de projet pilote.

⁵ Cfr : Danny Elsen, Centre de Documentation Nordstad, rapport du 18 novembre 2008, page 7-15 : III. CONCEPT

B.2. Mandat pédagogique :

Si le CADR_N veut assurer la pérennité des connaissances régionales, il lui faudra s'appliquer à sensibiliser la jeunesse actuelle aux choses du passé et à réveiller et développer en elle cet infatigable sixième sens qui lui dira comment définir aujourd'hui le passé de demain. Il en découle un mandat pédagogique⁶ qui requiert une collaboration étroite avec le corps enseignant et les autres institutions historiographiques de toute la région.

Également à ce point vue le projet de mise en place d'un Centre d'Archivage et de Documentation Régional du Nord tel que nous le concevons mériterait d'avoir statut de projet pilote.

B.3. Archives audiovisuelles :

Le CADR_N utilisera tous les moyens appropriés pour documenter les écrits, objets, images et sons constituant le patrimoine de la région. Outre les moyens classiques, tels la transcription, le croquis, le scannage et la photographie digitalisée, il s'essayera à de nouvelles techniques : Ainsi l'enregistrement audiovisuel en studio ou en situation réelle permettra de constituer des archives audiovisuelles rétrospectives illustrant et commentant des faits anciens en mettant en scène soit des témoins survivants d'événements, soit des experts ayant acquis des connaissances profondes au sujet de faits anciens. Des productions audiovisuelles prospectives fixant des situations actuelles permettront de constituer des banques de données factuelles et personnelles, que les générations suivantes auront le loisir d'exploiter à leur guise.

Également à ce point vue le projet de mise en place d'un Centre d'Archivage et de Documentation Régional du Nord tel que nous le concevons mériterait d'avoir statut de projet pilote.

B.4. Services :

Le CADR_N est aussi conçu comme un prestataire de services dans les domaines de l'identification, du classement, de l'informatisation, de la conservation, de la numérisation, du regroupement et de l'orientation. Historien, archiviste et technicien interviendront chacun à son niveau de connaissance et de compétence. La constitution de « home-archives » bâtis et gérés selon les règles de l'art par des particuliers, historiens amateurs et collectionneurs assidus, n'est pas à considérer comme contraire à la philosophie des archives officielles. À tout le moins, l'intervention du CADR_N en tant que consultant, permettra d'avoir connaissance des archives et collections privées existantes, d'en surveiller l'évolution et, le cas échéant, de les incorporer aux archives virtuelles et de les rendre ainsi accessibles au grand public.

Dans ce contexte, il est facile d'imaginer des champs d'action complémentaires pour le CADR_N et de lui définir des activités innovatrices, telles « doc-scouting », « moth-busters » et « documents-rescue-office »⁷, qui cette fois-ci l'érigent sans nul doute au rang de projet pilote accompli.

⁶ Nous rappelons ici pour mémoire que la jeunesse représente également le public-cible du nouveau Musée d'Histoire[s] Diekirch ou MH[s]D dont le concept muséographique comporte un vaste projet pédagogique avec scénographie ludique, circuit didactique modulable et ateliers pratiques. Il est évident qu'une étroite collaboration entre les deux institutions, dont la vocation régionale est plus qu'apparente, s'impose.

⁷ Nous nous excusons auprès du lecteur pour ces anglicismes maladroits, mais nous n'avons pu résister à la tentation de les utiliser par analogie avec des termes consacrés faisant partie du langage de la vie de tous les jours.

B.5. Doc-scouting, Moth-busters, Documents-Rescue-Office :

Pour agir efficacement dans le domaine de la conservation du patrimoine, il ne suffit pas de réceptionner, conditionner et déposer les documents et artefacts confiés aux archives. Il faudra dépasser les pratiques passives et rétrospectives pour se diriger vers la mise en application d'une méthodologie active et prospective.

Le CADR_N se lancera à la recherche d'items patrimoniaux régionaux (doc-scouting). À cette fin, il lui faudra marquer sa présence au sein de la Nordstad par tous les moyens de communication dont il pourra disposer : site Web propre convivial et interactif, hyperlien sur les sites Web des communes membres de la Nordstad, Infokanal local, Nordlicht-TV, et bien d'autres. Il sera présent aux foires de brocante, dans les musées locaux et parmi les sociétés d'histoire et de généalogie. Il participera activement aux échanges scientifiques de la Grande Région concernant les archives régionales et nationales.

Systématiquement le CADR_N visitera les administrations régionales et communales à la recherche de documents qui valent la peine d'être conservés et il en évaluera les conditions d'entreposage actuelles. Après avoir posé son diagnostic, le technicien expert ès conservation, proposera aux détenteurs des documents menacés du fait d'une conservation inappropriée un catalogue de mesures tendant à optimiser sinon à améliorer les conditions du dépôt (moth-busters).

Le CADR_N interviendra en urgence chaque fois qu'il y a péril d'anéantissement ou de déperdition de patrimoine. Il pourra en avoir connaissance indirectement par l'intermédiaire de tiers ou directement suite à l'appel de propriétaires de documents ou artefacts présentant une valeur historique quelconque, qui désirent s'en débarrasser par manque d'intérêt ou par incapacité physique de leur réserver l'attention et le soin qu'ils mériteraient. Le CADR_N localisera et inspectera les items patrimoniaux menacés et mettra au point un plan de sauvetage en vue de la pérennisation des fragments de patrimoine menacés (Documents-Rescue-Office). Au mieux il arrivera à récupérer les documents ou artefacts périssant et les acheminera de suite vers un conditionnement spécifique en vue d'une conservation dans des conditions appropriées. Au pire il en constatera la perte irrémédiable et essaiera d'en documenter les circonstances d'anéantissement ou de déperdition et d'enregistrer les témoignages ad hoc.

C. LOCAUX DU CADR_N

Du fait que l'entreposage définitif ne représente pas sa mission primaire, le CADR_N – per se – n'aura pas besoin de vastes locaux de stockage. Un bureau, une salle de conférence, un atelier photographique, un studio d'enregistrement audiovisuel, un entrepôt provisoire, un coffre-fort et une bureautique mettant à profit tout l'arsenal de l'informatique contemporaine feront largement l'affaire.

D. PERSONNEL DU CADR_N

Après une phase initiale de mise en place, le CADR_N pourra fonctionner correctement avec un effectif de trois personnes affichant chacune des qualifications et compétences particulières dans les domaines suivants : histoire, audiovisuel, archivage, informatique, journalisme ... et débrouillardise.

En attendant, le conseil communal de la Ville de Diekirch a approuvé le 8 décembre 2009 la création d'un « poste de responsable (m/f) à tâche complète (100%) pour l'élaboration du Centre d'Archivage et de Documentation Régional du Nord et ceci sous le statut de salarié (ancien employé privé). La rémunération du futur titulaire du poste nouvellement créé ainsi que les niveaux de formation et de qualification requis sont fixés par assimilation à la carrière S du règlement grand-ducal du 15 novembre 2001 concernant la rémunération des employés communaux. »

En accord avec la direction des Archives Nationales et le Ministère de la Culture, le profil du futur responsable a été défini comme suit : « Le futur responsable du Centre d'Archivage et de Documentation Régional du Nord devra être en possession d'un diplôme d'études universitaires (de préférence en histoire) et devra faire preuve des qualités suivantes :

- esprit dynamique et innovateur
- bonne maîtrise des outils informatiques
- contact aisé avec le public
- sens de l'organisation et du travail indépendant
- bonne culture générale et intérêt pour l'histoire

La mission du futur responsable du Centre d'Archivage et de Documentation Régional du Nord sera la suivante : « Afin d'avoir une idée exacte des besoins et de prendre en considération les problèmes multiples que soulèvent le classement, l'inventorisation et le stockage adéquat des documents, la personne à engager devra réaliser notamment les travaux suivants :

- faire une levée de la documentation existante
- voir quels sont les documents disponibles chez des collectionneurs privés
- établir un cahier de charges pour l'archivage, l'organisation et la bonne conservation des documents en question en collaboration avec les responsables des Archives Nationales
- voir quelles sont les possibilités pour l'exploitation et la mise à disposition des archives au public (éventuellement par le biais d'un site Internet). »

E. SITUATION ACTUELLE DU CADR_N

Pendant deux ans, le Ministère de la Culture et la Ville de Diekirch se sont partagé les frais du contrat d'expert chargeant Monsieur Danny ELSÉN d'une mission de préfiguration d'un « Centre d'Archivage et de Documentation Régional du Nord ». D'autre part, la Ville de Diekirch a mis à disposition de l'expert un local, le mobilier de bureau, le matériel de bureautique, un appareil photo et un scanner performant.

Depuis lors, le contrat d'expert de Monsieur Danny ELSÉN est venu à terme. Par crainte de voir le contrat d'expert muté en contrat à durée indéterminée, la Ville de Diekirch n'a pas osé prolonger le contrat d'expert au-delà des 24 mois fatidiques. Persuadé du bien-fondé du projet en question et pour ne pas le couler définitivement, le collègue échevinal a néanmoins prévu au projet de budget 2009 – approuvé par le Conseil communal réuni en séance ordinaire le 3 février 2009 – les moyens financiers nécessaires pour contribuer le cas échéant à en garantir la survie dans un contexte régionalisé⁸.

⁸ Budget 2008 autorisé : Dépenses extra-ordinaires : 4/1390/2470/004 : Projets Nordstad : 50 808,36€
Budget 2008 rectifié : Dépenses extra-ordinaires : 4/1390/2470/004 : Projets Nordstad : 10 000,00€
Budget 2009 projet : Dépenses extra-ordinaires : 4/1390/2470/004 : Projets Nordstad : 81 000,00€

Par ailleurs, les édiles locaux représentant la Ville de Diekirch au sein du comité de pilotage politique de la Nordstad se sont fait accompagner de Monsieur Danny ELSEN pour présenter le projet CADR_N aux représentants des autres communes membres de la Nordstad. Une option qui paraît viable voudrait que les six communes de la future communauté urbaine Nordstad contribuent au pro rata du nombre d'habitants à pourvoir provisoirement au financement du CADR_N en attendant l'installation définitive d'antennes régionales des Archives Nationales conformément au principe de la déconcentration concentrée énoncé au Programme Directeur d'Aménagement du Territoire.

F. FINANCEMENT DU CADR_N

Après la phase initiale de préfiguration et de mise en place, financée conjointement par la Ville de Diekirch relayée par la communauté Nordstad et les Archives Nationales respectivement le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le CADR_N, future antenne régionale septentrionale des Archives Nationales, fonctionnera donc sous l'autorité et la responsabilité des Archives Nationales. Le corollaire financier en est que – in fine – les frais de fonctionnement seront à imputer sur le budget des mêmes Archives Nationales.

G. CONCLUSION

Du développement qui précède nous dégageons les conclusions suivantes :

- Le CADR_N à implanter sur le territoire de la Nordstad sera une antenne régionale des Archives Nationales fonctionnant sous l'autorité et la responsabilité des Archives Nationales.
- Le CADR_N contribuera à cerner l'identité régionale et encouragera le développement du CDA d'ordre moyen Nordstad.
- Le CADR_N prospectera les documents et artefacts constituant le patrimoine de la région, en vue d'en établir un répertoire et d'en confectionner une représentation qui sera incorporée aux archives virtuelles du CADR_N consultables en ligne. Le CADR_N sera un carrefour virtuel des connaissances régionales.
- Le CADR_N offrira ses services de consultation et d'assistance administrative et technique aux historiens amateurs et collectionneurs assidus tout en les encourageant à mettre leurs collections à la disposition du public via ses archives virtuelles.
- Carrefour virtuel des connaissances régionales, mandat pédagogique, documentation audiovisuelle rétro- et prospective, prestation de services (home-archives), doc-scouting, moth-busters et documents-rescue-office représentent autant de tâches innovatrices et inédites qui font du CADR_N un projet pilote à part entière.
- Le but primaire du CADR_N n'est pas de collectionner des pièces et de les mettre en dépôt, ce qui ne l'empêchera pas de recevoir en dépôt provisoire l'un ou l'autre objet dont le propriétaire désire se débarrasser.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville de Diekirch, fort de l'appui de la direction des Archives Nationales et du Ministère de la Culture, demande donc aux édiles des communes cosignataires de la convention Nordstad de bien vouloir mettre à disposition à court terme les moyens financiers nécessaires à la mise en place d'une antenne régionale des Archives Nationales, le CADR_N.

Dans l'espoir d'un accueil favorable de la présente et restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, notre considération respectueuse.

Pour le Collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville de Diekirch



Paul BONERT
Échevin